



*Tourism Engineering
and Investment*
SMIT MOROCCO

**Appel à Manifestation d'Intérêt
Relatif au développement et l'exploitation de
projets de gaming de loisirs touristiques, pour
la valorisation de sites à haute fréquentation
touristique**

Septembre 2024

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	2
II.	NOTE D'INFORMATION	3
	1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt	3
	2. Présentation des sites touristiques ciblés	3
	3. Les typologies de produits touristiques de gaming de loisirs	3
	4. Objectifs quantitatifs	3
	5. Incitations mobilisées dans le cadre de l'AMI	4
	6. Approche de développement des projets retenus dans le cadre de l'AMI	4
III.	REGLEMENT DE CONSULTATION ET PROCESSUS DE SELECTION	5
	Article 1 : Objet du règlement de consultation	5
	Article 2 : Conditions d'éligibilité	5
	Article 3 : Mode d'examen des offres	5
	Article 4 : Comités d'évaluation	5
	Article 5 : Processus et déroulement de la sélection	5
	Article 6 : Retrait du dossier de soumission	7
	Article 7 : Remise du dossier de soumission	7
	Article 8 : Modification du dossier de L'AMI	7
	Article 9 : Qualité des soumissionnaires	7
	Article 10 : Création d'une société dédiée à la réalisation du projet	7
	Article 11 : Demande d'éclaircissement	7

I. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. Rappel du contexte

L'expérience touristique est un élément central de la nouvelle approche pour le développement de l'offre touristique et répondre aux nouvelles attentes des voyageurs aussi bien nationaux qu'internationaux à la recherche d'expériences inouïes et uniques en cohérence avec les particularités des sites visités et particulièrement à forte fréquentation touristique.

Au vu de son potentiel d'attractivité auprès de la clientèle internationale et nationale, le gaming de loisirs a été retenu parmi les expériences à développer et à enrichir au niveau des destinations touristiques phares du Royaume, notamment au niveau des différents sites qui constituent les principaux points d'arrêt des différents circuits touristiques empruntés par les touristes/ visiteurs, ainsi que les zones connaissant une forte affluence touristique

A cet effet, et en vue de stimuler l'innovation dans les projets d'animation touristique, la SMIT, en charge de la dynamisation de l'investissement touristique, prévoit la mise en place d'un programme d'appui dans le domaine du Gaming de loisir touristique pour soutenir le développement de **100 projets spécialisés dans le Gaming de loisir au niveau des sites à haute fréquentation touristique.**

Le programme vise :

- **La stimulation de l'innovation** : à travers l'encouragement du développement de concepts créatifs et attractifs dans l'animation touristique des territoires notamment les projets du Gaming de loisir ;
- **Le soutien de l'écosystème entrepreneurial** : la plateforme fournira via son programme d'incubation et d'accélération un soutien essentiel aux porteurs de projets en leur offrant des ressources, un encadrement, un mentorat et un accès à un réseau de contacts. Cela contribue à renforcer l'écosystème entrepreneurial en favorisant la croissance des entreprises touristiques ;
- **La création d'emplois** : Les investisseurs en plein essor permettront de générer de nouveaux emplois touristiques, créer des opportunités d'emplois pour les Marocains et favoriser ainsi le développement socio-économique local, régional et national ;
- **L'attraction des talents et des investissements** : la plateforme permettra d'attirer des talents et des investissements dans le secteur de l'animation touristique. Cela renforcera la réputation du Royaume en tant que destination touristique riche en animation et favorisera les partenariats et les collaborations avec des acteurs nationaux et internationaux ;
- **La réponse aux besoins du marché** : les touristes deviennent de plus en plus exigeants en matière d'expérience touristique associant la découverte du patrimoine matériel et immatériel (à travers des visites traditionnelles) à des activités d'animation permettant la détente, la découverte, l'immersion et la tentation d'expériences uniques.

II. NOTE D'INFORMATION

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

L'objet de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est la **sélection d'investisseurs afin de développer et exploiter des projets de gaming de loisirs**, pour la valorisation des sites à haute fréquentation touristique, tel que identifiés dans le présent AMI.

2. Présentation des sites touristiques ciblés

Des destinations touristiques prioritaires ont été identifiées dans le cadre du programme d'appui au gaming de loisirs. Il s'agit des destinations porte flambeau des filières touristiques liées tourisme culturel et au tourisme urbain (filières « circuits culturels » & filières « city break »), à savoir Marrakech, Fès Meknès, Tanger Tétouan, Rabat Salé et Casablanca.

Au niveau de chacune de ces destinations, un portefeuille de sites à haute fréquentation touristique, a été ciblé et dont la liste a été défini à titre indicatif. Le choix des sites s'est basé sur des critères liés notamment à :

- **La localisation du site** : Le site se situe au sein d'une destination touristique, proche des principaux flux touristiques existants (circuits touristiques...). Cet environnement très favorable va permettre audit site de bénéficier d'un marché touristique déjà présent et d'attirer, au moyen de l'offre gaming de loisir qui y sera injectée, une nouvelle clientèle.
- **Les caractéristiques intrinsèques du site** : architecture, taille, etc.

Sur cette base, les sites identifiés à titre indicatif dans le cadre du présent AMI sont les suivants (cf. annexe 2):

- Les centres historiques tels que les médinas, les centres-villes...
- Les musées.
- Les équipements de divertissement tels que les parcs de loisirs...
- Les ports / Marina.
- Les places et placettes.
- Les artères, centres commerciaux, et tout autre site ou équipement à fort flux touristique.

3. Les typologies de produits touristiques de gaming de loisirs

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt porte sur les différentes typologies de concepts relatifs au gaming de loisirs à portée touristique. Sans être limitative ou restrictive, la liste ci-dessous présente certaines typologies des concepts visés :

- Réalité augmentée ;
- Réalité virtuelle ;
- Réalité immersive ;
- Chasse au Trésor / énigmes ;
- Jeux basés sur l'Intelligence Artificielle (IA) ;
- Escape Game ;
- Etc...

4. Objectifs quantitatifs

Le présent AMI a pour objectif de sélectionner **100 projets**, avec une ouverture de leurs activités sur la période **2024-2026**.

5. Incitations mobilisées dans le cadre de l'AMI

- **Incubation et suivi personnalisé** : Le programme d'incubation va donner la priorité aux projets visant à développer et/ou enrichir l'offre d'animation touristique initiés dans les zones touristiques prioritaires, en offrant au besoin :
 - **L'accès aux compétences** :
 - Objectif : Accompagnement pour la montée en compétence
 - Consistance : Coaching, mentoring, ...
 - **L'accès au Marché** :
 - Objectif : Préparation pour le lancement commercial complet.
 - Consistance : Mentorat avancé et soutien à la distribution et à l'accélération.
 - **L'accompagnement pour la réalisation du projet** :
 - Objectif : Assurer la mise en exploitation de l'activité.
 - Consistance : Accompagnement en termes de mentoring, networking...
- **Prime d'investissement** : en guise de soutien à l'investisseur gestionnaire (opérateur privé) qui sera retenu pour la réalisation de son projet, un appui financier sous forme de prime d'investissement lui sera accordé. Cette prime d'investissement est **plafonnée à 400.000MAD (50% débloqué lors de la signature du contrat d'appui, et 50% à la mise en exploitation du projet)**. A charge de l'investisseur retenu de mobiliser le reste du montant d'investissement global nécessaire pour la réalisation de l'ensemble des composantes de son projet.

6. Approche de développement des projets retenus dans le cadre de l'AMI

L'approche de développement des projets retenus au terme du présent AMI consiste en :

- La mobilisation du foncier support du projet de gaming de loisir est à la charge du candidat. Celui-ci doit **présenter des documents juridiques valables justifiant l'occupation du lieu (ex : contrat de bail, certificat de propriété, contrat d'exploitation...)**.
- La mobilisation par l'investisseur gestionnaire retenu, des montants nécessaires pour couvrir le gap de l'investissement nécessaire pour le développement intégral des composantes de son projet de gaming de loisir, non couvert par la subvention publique citée ci-dessus ;
- Le développement, le déploiement, l'exploitation et la gestion du projet de gaming de loisir par l'investisseur gestionnaire retenu à l'issue du présent AMI.

III. REGLEMENT DE CONSULTATION ET PROCESSUS DE SELECTION

Article 1 : Objet du règlement de consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour **développer et exploiter des projets en gaming de loisirs**, pour la valorisation des sites et actifs patrimoniaux et autres sites à haute fréquentation touristique, tel que identifiés dans le présent AMI.

Article 2 : Conditions d'éligibilité

La candidature est ouverte à tous les porteurs de projets qui veulent déployer leurs activités sur le territoire marocain :

- Le porteur de projet est une personne physique ou une personne morale souhaitant créer une activité dans le domaine du **GAMING DE LOISIRS**.
- Le porteur de projet doit avoir une expérience, formation professionnelle ou des années d'exercices dans le domaine du **GAMING DE LOISIRS**.
- Le porteur de projet doit présenter un projet au niveau des principales destinations touristiques Marocaines.
- Le porteur de projet doit présenter un projet au niveau des sites à haute fréquentation touristique.

Article 3 : Mode d'examen des offres

La commission chargée de l'examen des offres présentées sera constituée des représentants de la SMIT et des partenaires qu'elle jugera utile de convier.

Chaque concurrent peut soumissionner pour un site ou plusieurs et peut présenter un ou plusieurs projets.

Les soumissionnaires peuvent être invités, par cette commission si elle le juge nécessaire, à présenter leur projet, en mode présentiel ou virtuel.

Le secrétariat de cette commission sera assuré par la SMIT.

Article 4 : Comités d'évaluation

L'examen et l'approbation des demandes de projet se feront par les comités opérationnels qui sont :

- **Comité de sélection** qui a pour mission l'examen, l'évaluation des projets déposés sur la plateforme dédiée au programme pour statuer sur les projets à retenir.
- **Comité de financement** qui a pour mission de statuer définitivement sur les projets et sur la subvention d'appui à leur accorder.

Article 5 : Processus et déroulement de la sélection

1) Dossier de demande à déposer par les porteurs de projet

Les porteurs de projet éligibles au programme, devront déposer une demande numérique au niveau du portail web de la SMIT sur le lien suivant : www.smit.gov.ma.

Le dossier de demande est composé d'un formulaire (cf. Annexe 1) à renseigner et de documents justificatifs accompagnant la demande.

Le dossier à soumettre comportera notamment les informations suivantes :

1.1 Cas de porteur d'idée : (sans structure juridique) :

- Les Diplômes légalisés.
- Les Certificats légalisés.
- Les Attestations justifiant l'expérience professionnelle ou projets réalisés.
- CNIE légalisée.
- Document de présentation du projet.
- Lien YouTube comportant une brève description du projet par le porteur du projet.
- Tout autre document pouvant mieux illustrer le projet et sa faisabilité.

1.2 Cas d'une structure : (SARL, SARL AU, Personne physique) :

- Identification de la structure : RC (Modèle J actualisé), Attestation de taxe professionnelle, Attestation d'immatriculation à l'ICE, Attestation d'immatriculation IF, Copie certifiées conformes des statuts enregistrés, CNIE légalisé du gérant.
- Les Diplômes et certificats légalisés du gérant de la structure.
- Document de présentation du projet (comprenant un business plan).
- Lien YouTube comportant une brève description du projet par le porteur de projet.
- Tout autre document pouvant mieux illustrer le projet et sa faisabilité.

1.3 Présélection des porteurs de projet

Une pré-évaluation des dossiers est effectuée qui consiste à vérifier l'éligibilité du projet au présent AMI notamment la présence de l'ensemble des informations et documents demandés.

Au cas où les dossiers sont incomplets « manque de documents », les porteurs de projet sont notifiés. Ces derniers devront compléter les documents manquants dans un délai de sept (07) jours calendaires maximum. Les dossiers non complétés dans les délais, verront leur dossier rejeté.

1.4 Notification des résultats de classement

A l'issue de l'analyse des dossiers, seront écartés :

- 1) Les porteurs de projet ne répondant pas aux critères d'éligibilité ;
- 2) Les porteurs de projet ayant présenté des dossiers de soumission incomplets même après la demande de complément adressée restée sans réponse dans un délai de 07 jours calendaires à partir de la date de notification, sauf acceptation par la SMIT du prolongement de ce délai ;

Les dossiers éligibles seront classés. Pour ce faire, seront priorisés les dossiers ayant obtenu des notes supérieures à **60/100**.

Les porteurs de projet admis recevront, sur leurs adresses emails, une notification d'acceptation de leurs dossiers. **Ces candidats seront amenés à créer la structure juridique de portage du projet.**

1.5 Notation

Les dossiers éligibles seront évalués techniquement à travers les critères suivants :

Critères principaux	Poids des critères
Présentation du projet : - Présentation générale du projet et du porteur du projet, concept du projet et niveau de maturité du projet (stade d'avancement)	30%
Degré d'innovation et créativité : - Caractère innovant et créatif, valeur ajoutée pour l'amélioration de l'attractivité des écosystèmes touristiques existants, caractère touristique du projet.	30%
Faisabilité technique et financière du projet : - Degré de faisabilité tenant des facteurs physiques, durée	20%

réalisation, foncier, licences, ... - Faisabilité financière (Macro-business plan)	
Impact sur l'activité touristique : - Augmentation de la demande touristique, - (Fréquentation touristique, nombre d'utilisateur, ...).	20%

Article 6 : Retrait du dossier de soumission

Le dossier de participation au présent AMI pourra être retiré à partir du **02/09/2024 au 01/10/2024** entre 9h30 et 16h30 GMT+1, sur le **portail numérique de la SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE** (www.smit.gov.ma).

Article 7 : Remise du dossier de soumission

➤ **Langue de soumission**

Le dossier de sélection devra être élaboré en langue française.

➤ **Format de soumission**

Le dossier de sélection devra être déposé en format digital sur le portail numérique de la SMIT

➤ **Dépôt du dossier de sélection**

Le dépôt du dossier de sélection devra se faire au plus tard le **01/10/2024 à 16h30** et ceci au niveau du portail numérique de la SMIT : www.smit.gov.ma.

En cas de changement de ce délai, la SMIT publiera cette information sur ces canaux de communication utilisés pour la publication du présent AMI.

Article 8 : Modification du dossier de L'AMI

En cas de nécessité, la SMIT peut apporter des modifications dans le dossier de l'AMI. Ces modifications seront communiquées à tous les concurrents, le cas échéant, dans des délais suffisants.

Article 9 : Qualité des soumissionnaires

Peuvent soumissionner au présent appel à manifestation d'intérêt les personnes morales et physiques de droit marocain et/ou étranger. Ne sont pas admises à participer à cet AMI :

- Les personnes morales en liquidation judiciaire ;
- Les personnes morales en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

Article 10 : Création d'une société dédiée à la réalisation du projet

A l'issue du processus de sélection, les personnes physiques sont tenues à se constituer en société de droit marocain dédiée à la réalisation du projet. Il reste bien entendu que ces personnes physiques, doivent être majoritaires dans l'actionnariat de la société nouvellement créée. Quant aux sociétés étrangères, ils devront procéder à la création d'une filiale ayant son siège au Maroc.

Article 11 : Demande d'éclaircissement

Des éclaircissements sur le processus de sélection ou sur les données fournies dans le dossier d'appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être demandés à l'adresse électronique suivante :

incubation-gamingloisir@smit.gov.ma

Les modifications, compléments ou éclaircissements qui pourraient être apportés au processus de sélection seront notifiés à l'ensemble des candidats ayant retiré le Dossier d'AMI et le présent règlement de consultation.

Annexe 1 : Création du compte / Formulaire d'inscription

1- Création de compte

1. Informations générales (Avec ou sans structure juridique)

Formulaire	Champ
Formulaire de création de compte	Secteur
	Structure juridique
	Nom
	Prénom
	Date de naissance
	Genre
	Adresse électronique
	Numéro de téléphone
	CIN
	CIN (PJ)
	Présentation du projet

**En cas de disponibilité d'une structure juridique, des champs à remplir s'afficheront automatiquement*

2. Structure juridique disponible (SARL, SARL AU, Personne physique)

Formulaire	Champ
Formulaire de création de compte (Suite)	Structure juridique
	Dénomination de la structure
	Adresse mail de la structure
	Numéro de téléphone
	RC/ICE
	RC/ICE (PJ)

2-Formulaire d'inscription

a- Cas sans structure juridique

Formulaire	Champ
Données relatives au pp	Date du dépôt de la candidature
	Nom
	Prénom
	Numéro de téléphone
	Diplômes légalisés
	Certificats légalisés
	Document justifiant l'expérience professionnel
	Niveau d'étude
Données relatives au projet	Intitulé du projet
	Région
	Province
	Commune
	Milieu d'implantation du projet (Lien avec le site à haute fréquentation touristique)
	Phase d'avancement du projet
	Synthèse de l'idée du projet
	Document de Présentation
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du porteur de projet, • Concept du projet • Caractère innovant du projet, • Faisabilité technique du projet • Faisabilité financière du projet (macro-business plan avec le plan de financement)
	Tout autre élément pertinent pour meilleure compréhension du projet ...)
	Avez-vous un besoin en local ?
	(si réponse précédente est oui)
	Avez-vous un coût de projet ?
	Estimation du coût de projet (si réponse précédente est oui)
	Avez-vous les sources de financement
	Lesquels (si réponse précédente est oui)
	Avez-vous déjà bénéficié d'un programme d'accompagnement / Incubation
Lequel (si réponse précédente est oui)	
Votre niveau en outil informatique	
Vos Motivations pour la soumission à ce programme	
Lien vidéo	

b- Cas d'une structure juridique (SARL, SALR AU, Personnes physique)

Formulaire	Champ
Données relatives au gérant	Date du dépôt de la candidature
	Nom & prénom
	CIN
	Document CIN
	Numéro de téléphone
	Diplômes légalisés
	Certificats légalisés
	Document justifiant l'expérience professionnel
	Niveau d'étude
	Votre niveau en outil informatique
	Vos Motivations pour la soumission à ce programme
	Données relatives à la structure
RC/ICE de la structure	
Capital de la structure (en DH)	
Adresse du siège social	
Adresse mail de la structure	
Date de démarrage de l'activité	
Etat modèle J /Etat 7 (Extrait RC actualisé)	
Attestation de taxe professionnelle	
Attestation d'immatriculation à l'ICE	
Attestation d'immatriculation IF	
Copie certifiées conformes des statuts enregistrés	
Données relatives au projet	
	Région
	Province
	Commune
	Milieu d'implantation du projet (<u>Lien avec le site à haute fréquentation touristique</u>)
	Phase d'avancement du projet
	Synthèse de l'idée du projet
	Document de Présentation <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du porteur de projet, • Concept du projet • Caractère innovant du projet, • Faisabilité technique du projet • Faisabilité financière du projet (macro-business plan avec le plan de financement) Tout autre élément pertinent pour meilleurs compréhension du projet ...)
	Avez-vous un besoin en local ?

	(si réponse précédente est oui)
	Avez-vous des sources de financement
	Lesquels (si réponse précédente est oui)
	La structure a déjà bénéficié d'un programme d'accompagnement / Incubation
	Lequel (si réponse précédente est oui)
	Date de participation
	Lien vidéo

Annexe 2 : Liste indicative des sites

Au niveau de la ville de Rabat

Kasbah des Oudaya
Tour Hassan
Nécropole du Chellah
Quais de Bouregreg
Médina de Rabat
Centre-ville
Musée Mohammed V

Au niveau de la ville de Tanger :

Kasbah de Tanger
Médina de Tanger
Grand Socco
Les Arènes
Grotte d'Hercule
Cap Spartel
Parc et Villa Perdicaris

Au niveau de la ville de Fès :

Université Al Quaraouiyine
Médina de Fès
Palais Glaoui
Bab Boujloud
Jnane Sbil
Medersa Bou Inania
Tanneries de Fès

Au niveau de la ville de Marrakech :

Place Jamaa EL Fna
Palais Bahia
Palais El Badia
Mosquée Koutoubia
Ménara

Médina de Marrakech

Jardin Majorelle

Au niveau de la ville de Casablanca :

Médina de Casablanca

Place des Nations Unies

Habous

Parc de la ligue Arabe

Centre-Ville

Corniche de Casablanca

Mosquée Hassan II